

OBJET PROJET DE LA NOUVELLE ENTREE OUEST DE SAINT-DENIS

**AUTORISATION DE LANCER LES CONSULTATIONS ET DE PASSER
LES MARCHES POUR LES ETUDES TECHNIQUES COMPLEMENTAIRES**

Contexte

Par délibération en Conseil Municipal du 20/11/2010, l'assemblée délibérante a approuvé la convention multipartite devant lier 5 institutions (Etat, Région, Département, CINOR et Ville de Saint-Denis) concernées par les études d'aménagement de la Nouvelle Entrée Ouest (NEO).

Une convention multipartite a été signée le 25/02/2011 par ces 5 institutions pour la détermination d'un scénario d'aménagement.

Le groupement EGIS / Atelier Villes et Paysages / Zone Up a été retenu pour réaliser cette étude. Lors des deux premières phases de la mission il a travaillé sur 3 scénarios différents afin d'offrir un véritable choix à la ville et ses partenaires.

Lors du Comité de Pilotage du 25 octobre 2013, le scénario B a été retenu. Il prévoit un passage d'une tranchée couverte pour le trafic de transit qui gagnera sur l'océan sur la partie ouest du Barachois et qui reviendra progressivement à l'intérieur du trait de côte actuel par la suite. Le trafic de desserte et le TCSP resteront, eux, en surface.

Nouvelle convention et autorisation de lancer les études complémentaires nécessaires avant de passer en Maîtrise d'œuvre.

Cependant, si le scénario a été retenu des études complémentaires sont nécessaires avant de pouvoir lancer une consultation de maîtrise d'œuvre.

Il s'agit notamment de :

- Levés bathymétriques,
- Géologie et géotechnique (Terre/Mer),
- Etudes environnementales terrestres,
- Etudes environnementales marines,
- Etude hydraulique.
- Etude hydrosédimentaire.

Rapport n° 14/8-01

L'ensemble de ces études est estimé à 1.800.000 €.

Par délibération n°14/3-10 du 26 avril 2014 la Ville a actée la passation d'une convention de cofinancement de ces études à parts égales avec la Région (900 000 € chacune).

La convention a été signée par les deux parties et les cahiers des charges des 6 marchés sont prêts.

Il convient donc maintenant de lancer les consultations.

Aussi, je vous demande :

- d'autoriser le lancement des consultations et la passation des marchés pour les études complémentaires nécessaires au projet NEO :
 - o Levés bathymétriques,
 - o Géologie et géotechnique (Terre/Mer),
 - o Etudes environnementales terrestres,
 - o Etudes environnementales marines,
 - o Etude hydraulique,
 - o Etude hydrosédimentaire,

- de m'autoriser à signer ces marchés pour un montant total cumulé maximal de 1.800.000 €.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20141213-14801-1-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2014

Signé électroniquement par :
Le Maire
18/12/2014



Gilbert ANNETTE

OBJET PROJET DE LA NOUVELLE ENTREE OUEST DE SAINT-DENIS

**AUTORISATION DE LANCER LES CONSULTATIONS ET DE PASSER
LES MARCHES POUR LES ETUDES TECHNIQUES COMPLEMENTAIRES**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 14/8-01 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Gérald MAILLOT, 3^{ème} Adjoint, présenté au nom des Commissions
Affaire Générale/ Entreprise Municipale et Aménagement / Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Autoriser le lancement des consultations et la passation des marchés pour les études complémentaires nécessaires au projet NEO :

- Levés bathymétriques,
- Géologie et géotechnique (Terre/Mer),
- Etudes environnementales terrestres,
- Etudes environnementales marines,
- Etude hydraulique,
- Etude hydrosédimentaire.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à signer ces marchés pour un montant total cumulé maximal de 1.800.000 €.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20141213-14801-2-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2014

Signé électroniquement par :
Le Maire
18/12/2014


Gilbert ANNETTE